

La procédure de **transfert de fichiers**

aagpldesalpes.fr un Intranet Dédié

Rapidité, Facilité, Sécurité et Réactivité...un lien naturel et efficace !



Transfert des pièces et documents annexes pour le traitement des dossiers.

Nous vous proposons d'utiliser une procédure d'apport et de transfert des pièces et documents annexes (réponses à des demandes d'informations, tableaux OG non dématérialisés, etc...) concernant les déclarations 2035 de vos clients adhérents.

Ce process de circulation des documents évitera, nous l'espérons, de vous déranger trop fréquemment en obtenant l'exhaustivité de ceux-ci.

Nous gérons, vous gérez, ainsi le flux d'informations qui nous permettra, les uns et les autres :

- de terminer nos travaux dans les délais impartis,
- d'éviter de perdre du temps dans d'inutiles courriers de relance ou appels téléphoniques qui occupent aujourd'hui près de 10% de notre temps en période fiscale.

Utiliser la procédure « transfert de fichier »

Dans votre «espace Adhérent » nous vous invitons à sélectionner « Transfert Fichier »

Cette page va vous permettre d'envoyer en **4 clics** des fichiers vous concernant.

■1/ Choisir le ou les fichiers qui figure(nt) sur votre disque dur dans "Parcourir"(attention seuls les fichiers .html, .rtf, .doc, .xls, .PDF, .jpg peuvent être transmis),

■2/ Cliquer sur « uploader ».

■3/ Ajouter un commentaire (descriptif du document transmis) dans la partie « observations »

■4 / Cliquer sur "Envoyer" pour que nous recevions dans votre dossier les fichiers transmis.

